

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 368 /PR/MIS/DAI-P

ANNEE 1968.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Ampliations:

Original	1	VU	la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le
JORD	1		Référendum du 28 Juillet 1968;
PR/SGG	10	VU	le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant forma-
MIS/DAI	6		tion du Gouvernement;
MFPRAT-MFAE	2	VU	le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les
IL-IAA-DN	3		Services rattachés à la Présidence de la République et
	2		fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
CF-DI-TRESOR	3	VU	le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste
DGF	5		des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
CS	6		laissée à la discrétion du Gouvernement;
DGAJL	2	VU	la Loi n°65-20 du 23 Juillet 1965, fixant les règles
GDE CHANC.	1		relatives à l'organisation générale de l'Administration
Dtion STAT.	1		Publique;
Dtion PLAN	1	VU	le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les at-
SGM	10		tributions des Chefs d'Arrondissement;
DCCT	1	VU	le Décret n°94/PR/MIS/DAI-P du 2 Avril 1968, portant
EM-FAD	2		nomination du Maréchal des Logis KOFFI AHONON Honoré,
DIRGEND.	2		Mle 1265, en qualité de Chef de l'Arrondissement de
P/MONO	1		Comé (Sous-Préfecture de Grand-Popo);
S/Préfecture	1	VU	la lettre n°3/78-C du 25 Novembre 1968 du Préfet du Dé-
Intéressés	2		partement du Mono;
CES	5		

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont abrogées les dispositions du Décret n°94/PR/MIS/DAI-P susvisé.

ARTICLE 2. - M. AJAVON Abel Ephrem, Agent de Bureau en service à la Direction des Affaires Intérieures, est nommé Chef de l'Arrondissement de Comé (Sous-Préfecture de Grand-Popo).

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à Cotonou, le 30 Novembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU.-